

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 09 décembre 2019
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-DIX-NEUF, le NEUF du mois de DÉCEMBRE à 19h00, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 décembre 2019.

Présents : MM. FOURNIER, BOLTZ, CANTELE, CORRADI, DROUIN, FAVIER, FICHTER, HENRY, MATELIC, MULLER, PELIZZARI et WATRIN.

Membres ayant donné procuration : -

Absent excusé : M. MUNIER

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mme LIEBGOTT

DB 2019-111 : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 271,40 € à un particulier dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2019-112 : Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 200 € à un particulier dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2019-113 - Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Cession de terrain à la société « LA FOURNÉE DORÉE »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de céder à la Société « La Fournée Dorée » ou tout autre personne qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, les parcelles suivantes :
 - Parcelle cadastrée Section 34 n° 369 de 34 a et 97 ca
 - Parcelle cadastrée Section 34 n° 374 de 25 a et 42 ca
 - Parcelle cadastrée Section 34 n° 370 de 21 a et 83 ca
 - Parcelle cadastrée Section 34 n° 372 de 30 a et 81 ca
- DÉCIDE de passer outre l'estimation de « France Domaines » fixant la valeur de ces terrains à 10 €/m² HT et FIXE le montant de cette cession au prix bilan de la ZAC soit 12 €/ m² HT,
- Et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente, à passer à cet effet avec la société « La Fournée Dorée » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

**DB 2019-114 - Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'entreprises --
Cession de la cellule n° 4 et 5 à la Société ERIEST**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de céder les cellules n° 4 et 5 de l'Hôtel d'Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte-Marie-aux-Chênes à la société ERIEST, dont le siège social est situé à SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES (57255), ZI – 6 rue de Tichémont ;
- FIXE le montant de cette cession à 500 €/m² HT, conformément à l'estimation du service des Domaines en date du 28 mars 2019, soit 133 150 € HT par cellule (ce prix comprenant la surface bâtie, 5 places de parking et les parties communes de la copropriété) ;
- DÉCIDE de déduire de ce prix, le montant des loyers que la société ERIEST aura payé jusqu'à la date effective de la cession ;
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à passer à cet effet avec la société ERIEST ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

**DB 2019-115 - Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'entreprises --
Cession de la cellule n° 3 à la Société « PMP EURL »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de céder la cellule n° 3 de l'Hôtel d'Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte-Marie-aux-Chênes à la société PMP EURL, dont le siège social est situé à SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES (57255), 3 rue de Champelle ;
- FIXE le montant de cette cession à 500 €/m² HT, conformément à l'estimation du service des Domaines en date du 28 mars 2019, soit 133 150 € HT (ce prix comprenant la surface bâtie, 5 places de parking et les parties communes de la copropriété) ;
- DÉCIDE de déduire de ce prix, le montant des loyers que la société PMP EURL aura payé jusqu'à la date effective de la cession ;
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à passer à cet effet avec la société PMP EURL ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

**DB 2019-116 - Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'entreprises -- Cession de la
cellule n° 2 à la Société « REHA assainissement »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de céder la cellule n° 2 de l'Hôtel d'Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte-Marie-aux-Chênes à la société REHA Assainissement, dont le siège social est situé à FONDETTES (37230), 12 rue Claude Chappe ;
- FIXE le montant de cette cession à 500 €/m² HT, conformément à l'estimation du service des Domaines en date du 28 mars 2019, soit 133 150 € HT (ce prix comprenant la surface bâtie, 5 places de parking et les parties communes de la copropriété) ;
- DÉCIDE de déduire de ce prix, le montant des loyers que la société REHA Assainissement aura payé jusqu'à la date effective de la cession ;

- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à passer à cet effet avec la société REHA Assainissement ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

DB 2019-117 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la société AGLEC INOVA

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retirer la décision du Bureau Communautaire n° DB 2019-93 du 14 octobre 2019.

DB 2019-117bis - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la société INOVA

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession, au profit de la société INOVA, domiciliée à MONDELANGE (57300), 54b rue de Boussange, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, des parcelles situées sur le Parc d'Activités Communautaire Belle Fontaine à CLOUANGE et cadastrées comme suit :
 - o Section 04, n° 91, d'une superficie de 2 160 m²,
 - o Section 06, n° 176, d'une superficie de 27 m²,
 - o Section 06, n° 178, d'une superficie de 67 m².
- FIXE le prix de cette cession conformément à l'estimation du service des Domaines en date du 12 avril 2019, soit 23 €/m² HT,
- DÉCIDE d'accorder un abaissement de prix à hauteur de 20 % soit 4,60 €/m², ce qui ramène le prix de cession à 18,40 €/m² HT, compte-tenu de l'engagement pris par la société INOVA de procéder à la création d'emplois nouveaux,
- DÉCIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à passer avec la société INOVA ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

DB 2019-118 - Convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.) – Période 2017/2018 – Détermination du montant définitif de la participation financière de la CCPOM.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de solder la convention passée avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Moselle pour la période 2017/2018 et de ramener le montant de la participation financière de la CCPOM à 87 000 €.

DB 2019-119 - Convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.) – Renouvellement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et 1 CONTRE,

- DÉCIDE de reconduire le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM), pour la période 2017/2018,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet.

DB 2019-120 - Contrat d'assurance « Responsabilité Civile » - Avenant de régularisation 2019

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant de régularisation n° 1 à la police « Responsabilité civile – dommages causés à autrui – défense et recours » signée avec la SMACL.

DB 2019-121 - Parc d'activités communautaire « BELLE FONTAINE » - Bâtiment d'Accueil des Entreprises - Cession d'une cellule à M. Juan Carlos MOREJON

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de céder la cellule n° 3 du Bâtiment d'Accueil des Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « BELLE FONTAINE » à Rosselange à Monsieur Juan Carlos MOREJON, auto-entrepreneur (Enseigne : Concept Jean Dressing Aménagements), domicilié à CLOUANGE 57185, 7 Impasse des Poiriers ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont il restera solidaire,
- FIXE le montant de cette cession à 154 000 € HT, conformément à l'estimation du service des Domaines en date du 23 mars 2019,
- DÉCIDE d'accorder un abaissement de prix à hauteur de 9 000 €, ce qui ramène le prix de cession à 145 000 € HT, compte-tenu de l'engagement pris par Monsieur Juan Carlos MOREJON, auto-entrepreneur, de procéder à la création d'emplois nouveaux,
- DÉCIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à passer à cet effet avec Monsieur Juan Carlos MOREJON, auto-entrepreneur, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont il restera solidaire.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/11/2019
- Tableau de bord financier au 30/11/2019
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/10/2019
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 30/11/2019
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 30/11/2019
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/11/2019
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/11/2019
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 31/10/2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h35.

Rombas, le 07 janvier 2019

Le Président,



Lionel FOURNIER